

Mais à quoi sert l'ADF ?...

Date : 2 avril 2016

La département d'Ille-et-Vilaine a lancé le 4 mars 2016 une consultation en vue de passer un marché public pour « *la réalisation d'une mission d'évaluation avec propositions de la monnaie complémentaire galléco* »

Il dispose des candidatures depuis une semaine.



La deuxième phase de cette mission consistera en une recherche des « FONDEMENTS JURIDIQUES AUTORISANT LE DEPARTEMENT A SOUTENIR GALLECO A COMPTER DE 2017 » , assortie d'une proposition de « GOUVERNANCE DU PROJET LUI ASSURANT LA MEILLEURE CHANCE DE DEVELOPPEMENT AINSI QU'UNE SECURITE JURIDIQUE AU DEPARTEMENT. »

Je sais que la réforme territoriale qui est en cours n'est pas en tous points parfaitement limpide.

Qu'une collectivité territoriale, pourtant dotée d'un service juridique abonné aux banques de données utiles, puisse avoir des doutes : je comprends.

Que la même collectivité territoriale, cotisant pour un montant de près de 80.000 euros par an à l'assemblée des départements de France qui est réputée être un centre de ressources assez performant, ne s'estime pas correctement épaulée pour apprécier la situation au plan juridique : je m'inquiète.

Mais j'attends de voir le résultat... que j'espère être à la hauteur du nouvel effort financier que le département a décidé de consentir pour évaluer l'expérimentation.

CITOYEN D'ILLE-ET-VILAINE

Rien n'oblige à adopter ce qui n'est qu'une marque industrielle et commerciale

<http://etreounepasetrebretillien.com>

Car il faut bien le reconnaître : la note du galléco est encore en train de s'alourdir, alors que j'avais cru comprendre que nous étions "fauchés".

Pour aller plus loin : [ma contribution à l'évaluation du galléco](#)